

Documentation TerriSTORY®
docs.terristory.fr

Surfaces agricoles irriguées

Surfaces agricoles irriguées

Informations principales

Nom des indicateurs et unités	• Surface agricole utile irriguée • Taux d'irrigation
Millésime diffusé	2020
Source de la donnée	Données du Recensement Agricole 2020 disponibles sous différents formats : Fiches territoriales EPCI, départements et région ; Données communales et Taux d'irrigation communaux
Producteur de la donnée	DRAAF Pays de la Loire et Agreste
Géographie de diffusion	EPCI 2024
Date de dernière mise à jour	XXXXXXXXXXXXXXXXX septembre 2026

Description des indicateurs

Deux indicateurs sont diffusés sur TerriSTORY :

- Surface agricole utile irriguée par type de culture et par EPCI
- Taux d'irrigation par type de culture et par EPCI

TODO A voir si on diffuse aussi le taux d'irrigation

Éléments méthodologiques

Les résultats du Recensement Agricole 2020 est soumis à la confidentialité professionnelle. Ainsi les statistiques d'irrigation ne sont pas toujours disponibles pour tous les types de culture et tous les territoires. TEO croise donc différents jeux de données produits à partir de cette source pour produire une estimation des surfaces irriguées en Pays de la Loire par type de culture en 2020.

Plus précisément, les fiches territoriales régionale, départementales et intercommunales mises à disposition par la DRAAF sont retravaillées, notamment à la lumière des données de SAU communales diffusées sur le site de la DRAAF Pays de la Loire et les taux d'irrigation communaux disponibles sur le site de l'Agreste.

Ce croisement ne permet de retrouver les valeurs exactes secrétisées, mais de proposer des estimations. Aussi, les données disponibles ne permettent pas une estimation pluriannuelle des surfaces irriguées.

Limites des données disponibles à partir des fiches territoriales et stratégies mises en oeuvre en conséquence

Les données disponibles en opendata présentes trois limites contraignant la production de l'indicateur de surfaces agricoles irriguées :

- Limite 1 : Les données sont en partie secrétisées. C'est la principal limite des données disponibles.
- Limite 2 : Les fiches territoriales des EPCI fournissent la SAU totale ainsi que le détail pour 13 groupes de culture. Cependant la somme de la SAU de ces 13 groupes est toujours inférieure ou égale à la SAU totale : Certaines cultures ne sont pas incluses dans l'un des 13 groupes disponibles. Il sera nécessaire de retravailler les catégories de culture avant la mise en place de la stratégie de comparaison avec le territoire supra en réponse à la Limite 1.
- Limite 3 : Certains EPCI sont à cheval sur plusieurs départements. Pour le bon déroulé d'une stratégie de comblement des données confidentielles en réponse à la Limite 1, les données de ces EPCI doivent être retravaillés.

Esprit de l'approche choisie : Partir des données régionales (sans aucune secrétisation) et en déduire successivement des estimations départementales et intercommunales, en effectuant un croisement des données disponibles pour lever les différentes limites listées ci-dessus. Le détail des réponses apportées à ces trois limites sont détaillées dans les parties ci-dessous.

En réponse à la Limite 1 - Stratégies de comblement des données confidentielles

Les trois stratégies déployées pour répondre à la Limite 1 sont détaillées dans cette section

Stratégie 1

Par complétude du territoire : Si, pour un territoire, une seule culture a sa surface secrétisée, alors sa valeur est égale à la différence entre le total et les surfaces de toutes les autres cultures.

Exemple fictif : Si, pour Anjou Bleu Communauté, la seule surface irriguée secrétisée est pour la culture Prairies, alors la surface irriguée de Prairies pour Anjou Bleu Communauté est égale à la différence entre la SAU totale de l'EPCI et la somme des SAU de tous les autres groupes de culture.

Pré-requis : Avoir retravailler les cultures & Réduire le nombre de groupes de cultures ([Voir détail de la réponse à la Limite 2](#))

Stratégie 2

Par comparaison avec les valeurs du niveau administratif supérieur : Si, pour une culture donnée, pour un territoire supra donné (région, respectivement département), un seul territoire (département, respectivement EPCI) constitutif de ce territoire supra a une valeur secrétisée, alors cette valeur est égale à la différence entre la valeur de cette culture pour le territoire supra donné et les surfaces de cette culture pour les autres territoires.

Exemple fictif : Si, pour les Céréales, pour la Vendée, un seul EPCI (Challans-Gois Communauté) a la valeur de SAU secrétisée, alors la SAU de Challans-Gois Communauté en Céréales est égale à la différence entre la SAU de

Céréales de Vendée et la somme des SAU de Céréales des autres EPCI du département.

Pré-requis : Avoir traité le cas des EPCI interdépartementaux ([Voir détail de la réponse à la Limite 3](#))

Stratégie 3

Uniquement pour les surfaces irriguées quand toutes les SAU par culture sont connues : Pour chaque territoire supra, pour chaque type de culture, le taux d'irrigation des territoires dont la valeur est toujours secrétisée est appliquée de manière homogène à ces territoires.

Exemple fictif : Pour la Mayenne, pour les Protéagineux, sur les 10 EPCI couvrant le département, 4 ont des surfaces irriguées secrétisées. Il est soustrait de la SAU et la surface irriguée du département pour les protéagineux les SAU et surfaces irriguées des 6 autre EPCI sur cette même culture. On obtient alors les totaux de SAU et de surface irriguée de protéagineux pour les 4 EPCI restants. On en déduit un taux d'irrigation, que l'on applique homogènement sur les SAU de protéagineux de ces 4 EPCI.

Pré-requis : Avoir traité le cas des EPCI interdépartementaux ([Voir détail de la réponse à la Limite 3](#)) & Avoir déterminé une estimation de toutes les surfaces agricoles. Cette stratégie est donc exécutée à la toute fin.

Cas-particulier : Une analyse des taux d'irrigation pour les cultures oléagineux, jachères et prairies sur les données disponibles avant exécution des premières stratégies de comblement des valeurs secrétisées a mis en lumière que les taux d'irrigation de ces cultures sont très homogènes à travers la région. Cette logique au prorata est donc appliquée précocement pour ces trois cultures.

En réponse à la Limite 2 - Gestion des catégories

Les fiches territoriales des EPCI fournissent la SAU totale ainsi que le détail pour 13 groupes de culture. Cependant la somme de la SAU de ces 13 cultures n'est jamais égal à la SAU totale : Certaines cultures ne sont pas incluses dans l'un des 13 groupes disponibles. Il est donc nécessaire de calculer une catégorie supplémentaire égale à la différence entre la SAU totale et les SAU des 13 groupes de culture. Elle est appelée « Autres cultures ».

De plus, comme précisé précédemment, pour faciliter la levée de certaines valeurs secrétisées, certaines catégories sont réunies.

Il a été choisi de rapprocher des cultures qui avaient déjà été rapprochées dans l'estimation de la SAU annuelle par EPCI et par type de culture effectuée par TEO. Les groupes de cultures finaux sont : Cultures fourragères et prairies ; Céréales ; Oléagineux ; Protéagineux ; Fruits et pommes de terre ; Légumes, melon et fraises; Viticulture ; Fleurs, plantes à fibre, cultures industrielles, PPAM et Autres cultures.

En réponse à la Limite 3 - EPCI interdépartementaux et transfrontaliers

Cela est bloquant pour la comparaison entre échelles intercommunale et départementale (Stratégie 2 à la Limite 1) :

- Certains EPCI sont à cheval entre deux départements ligériens : il faut estimer les surfaces agricoles appartenant à chaque département. Cela concerne Bouessay (53 et CC Pays du Sabolien) et Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire (49 et CA Pays d'Ancenis)
- Certains EPCI sont en partie hors Pays de la Loire : il faut estimer la partie appartenant au Pays de la Loire. Une gestion différenciée des EPCI transfrontaliers est effectuée : CAP Atlantique et CC Maine-Saonnais sont principalement en Pays de la Loire : des pro-ratas déterminés par les données communales sont appliqués. CA Redon Agglo et la CU d'Alençon sont majoritairement en dehors des Pays de la Loire : les valeurs sont

déterminés en comparant les données départementales avec la somme des données des autres territoires de ces départements (Soit une réutilisation de la stratégie 2 à une autre fin).

Par conséquent, ces EPCI (CU d'Alençon, CAP Atlantique, CC Maine-Saosnois et CA Redon Agglo) sont parmi les plus susceptibles d'avoir des estimations notablement erronées.

Déroulé de l'estimation

Toutes ces précisions ayant été faite, le déroulé de l'estimation est le suivant :

- Phase 1 : Import des données
 - Forçage sur le cas particulier de la vigne
- Phase 2 : Reconstruction du périmètre géographique régional
- Phase 3 : Comblement des données secrétisées départementales
 - Comblement de données manquantes par comparaison avec les valeurs régionales
 - Ajout du libellé « Autres cultures »
 - Fusion des catégories aux niveaux départemental et régional
 - Comblement des données manquantes par complétude du territoire
- Phase 4 : Comblement des données secrétisées à l'échelle EPCI
 - Comblement de données manquantes par comparaison avec les valeurs régionales
 - Forçage des valeurs d'irrigation pour les cultures oléagineux, jachères et prairies
 - Ajout du libellé « Autres cultures »
 - Comblement des données manquantes par complétude du territoire
 - Fusion des catégories au niveau EPCI
 - Comblement des données manquantes par complétude du territoire
 - Forçage des dernières valeurs de SAU manquantes, au-prorata départementaux
 - Forçage des dernières valeurs de SAU irriguées manquantes, au-prorata départementaux

Différence avec l'estimation de la SAU annuelle par EPCI et par type de culture

Cette estimation de la SAU irriguée en 2020 se base sur les données du recensement agricole 2020.

L'[estimation de la surface annuelle par type de culture et par EPCI](#) est calculée à partir de la SAA et du RPG, à partir de 2015, jusqu'à la dernière année disponible. Pour en savoir plus, il est possible de se référer à la [documentation de cet indicateur](#)

Recensement agricole, SAA et RPG ne sont pas déterminés avec des méthodologies cohérentes entre elles. Il est donc normal de constater des différences de valeurs entre les deux jeux de données.

TODO LIEN

Accès, date de téléchargement et traitement, et conditions de mises à disposition des données

Les données utilisées ont été consultées et téléchargées en août 2026.

[Accéder à nos codes Python produisant l'indicateur à partir de données du Recensement Agricole 2020](#)

Aucune licence n'est précisée pour les données fournies par la DRAAF. Par défaut, il est considéré que ces données sont diffusées en [Licence Ouverte 2.0](#), comme le sont les données Agreste.